

LE LIVRE DU PROPHÈTE KACOU PHILIPPE

KACOU 125 : SOUFFRANCE ET PRISON

Lettre que le prophète Kacou Philippe a écrite depuis sa cellule de prison, le 17 juillet 2016 à tous ceux qui croient en lui à travers le monde entier.

1 Moi le prophète Kacou Philippe, j'étais assis avec ma famille à Katadji près de Sikensi, dans mon village natal où je vivais tranquillement lorsque j'ai été arrêté sans mandat d'arrêt, le vendredi 13 mai 2016, vers la tombée de la nuit par cinq policiers des renseignements généraux de Côte d'Ivoire venus d'Abidjan alors qu'il y avait une police et un tribunal près de moi.

2 Et c'était en présence de mes disciples dont l'apôtre Mars Marshel venu de l'Inde pour son baptême et sa consécration.

3 Et derrière mon arrestation et emprisonnement se trouvent d'abord les églises évangéliques ayant au-devant d'elles le secrétaire de la commission des églises protestantes et évangéliques de Côte d'Ivoire et la femme Jézabel qui se dit prophétesse. Les noms de tous les principaux dirigeants religieux de Côte d'Ivoire m'ont été cités à la direction des renseignements généraux. Tous ces dirigeants religieux avaient été motivés par Jézabel, fille de Ethbaal qui était venue s'établir en Côte d'Ivoire. Exactement c'était comme en Israël lorsque Jézabel souleva tous les sacrificateurs et tout le pays d'Israël contre le prophète Élie. [Kc.1v24] [Kc.127v19]

4 Et par la suite, ces églises évangéliques et Jézabel ont reçu l'appui et les félicitations et encouragements des églises catholiques, protestantes et branhamistes de Côte d'Ivoire et les dirigeants religieux d'autres pays.

5 Et depuis mon arrestation jusqu'à ma condamnation, aucun homme religieux ou de droit n'a plaidé pour moi. Personne n'a réagi.

6 Moi Kacou Philippe, esclave de Jésus-Christ, je suis accusé de défiance à l'autorité de l'État, d'incitation à la haine religieuse et de radicalisme religieux. Défiance à l'autorité de l'État parce que j'ai refusé de répondre à la convocation de l'État qui me demandait de venir me faire identifier comme tous les dirigeants chrétiens et musulmans.

7 J'avais répondu à l'État. J'avais publié la convocation sans la brûler et ma réponse disait: « ... comment puis-je répondre à une convocation de César qui me dit en rouge "Viens ici dès réception de cette convocation" ? Moi un prophète de Dieu ? Et venir pour faire quoi ? Pour qu'on m'enregistre avec les dirigeants musulmans, catholiques, protestants, évangéliques et branhamistes? Jamais ! Jamais ! Jamais ! On ne compte pas les animaux et les hommes ensemble. [Kc.128v7]

8 En tant que prophète, l'État n'a rien à me demander si ce n'est comment ils feront pour être sauvés. Je ne veux manquer de respect à personne mais c'est l'État qui s'invite chez moi comme un renard dans ce qui ne le regarde pas. A César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu».

9 Et même en prison, j'agirai toujours ainsi pour une seule raison : l'obéissance à la vision du 24 avril 1993. En tant que citoyen, j'ai ma carte nationale d'identité, mon permis de conduire et tout le reste. Et le jour de mon arrestation, j'avais reçu une convocation du service des impôts et comme le Seigneur Jésus-Christ, je n'ai pas refusé de payer l'impôt.

10 Les églises ne paient pas d'impôt mais on demande au prophète par qui les églises et la Bible existent de payer l'impôt. D'accord.

11 Et ainsi à cause de la Parole de Dieu, j'ai passé cinq jours et cinq nuits assis sur une chaise. Même jusqu'à ma mort, je n'obéirai jamais. Et j'estime que c'est l'État qui défie Dieu en demandant au prophète de Dieu de faire telle et telle chose.

12 Et de la police des renseignements généraux, j'ai été remis à la police scientifique, une autre branche de la police qui m'a aussi auditionné sur ce que je prêche. Pendant l'audition, j'ai vu mon billet d'emprisonnement déjà signé et déposé sur la table avec les menottes.

13 Les policiers ont fait sortir le Frère Koné qui voulait m'assister. Et pendant l'audition, je n'avais pas le droit de tenir un stylo, je n'avais pas le droit d'être assisté par un parent, un ami ou un avocat alors que le procès-verbal dit que j'en avais le droit et que c'est moi qui avais refusé. Pendant un moment, ils m'ont fait sortir de la salle d'audition, et de l'extérieur, je les entendais comploter, me traitant de faux prophète, de terroriste et de djihadiste et ensuite ils m'ont fait rentrer.

14 Après les interrogatoires, ils m'ont transféré tard dans la nuit à la préfecture de police du Plateau où ils m'ont mis au sous-sol ce 18 mai pour me faire souffrir. C'est là que j'ai passé les nuits les plus dures de ma vie. Et c'est là aussi que j'avais commencé à ressentir le mal de poitrine. Et le docteur de la prison avait dit que mon résultat indique que j'ai dû faire une hémorragie et je ne le savais pas.

LE LIVRE DU PROPHÈTE KACOU PHILIPPE

15 Il y avait une rafle à Abidjan et il y avait environ quatre cents détenus dans le même lieu et certains s'effondraient à cause de la chaleur et l'odeur insupportables. Certains piquaient des crises d'asthme. On les faisait sortir à cause de la chaleur et on faisait venir d'autres prisonniers en grand nombre et les policiers qui y venaient pinçaient leur nez ou avaient des cache-nez. [Kc.126v21]

16 Au troisième jour, le vendredi 20 mai 2016, j'ai été extrait de là et j'ai été menotté et transféré au parquet général d'Abidjan où j'ai passé la journée dans un petit violon rempli de personnes. On ne pouvait pas tendre le pied, l'air et la chaleur étaient irrespirables et certains fumaient de la cigarette. [Kc.127v8-9]

17 De là, la nuit de ce 20 mai, soit sept jours après mon arrestation, j'ai été placé sous mandat de dépôt et transféré à la MACA, la grande prison d'Abidjan. Or leur loi dit que deux jours après l'arrestation, si le détenu n'est pas déféré, il doit être libéré. Je suis donc resté dans la prison.

18 Et le vendredi 03 juin 2016, je comparais devant le tribunal de grande instance d'Abidjan. Et pour le procès, le tribunal avait choisi le grand procureur catholique Yéo Abel lui-même pour sa dureté. Et pendant le procès, on me dit de ne pas utiliser de versets bibliques parce que nous ne sommes pas dans une église mais dans un tribunal. Et c'est à peine que je pouvais parler sans être interrompu.

19 Et le procureur de la République avait requis dix ans de prison ferme contre moi parce que j'ai dit que je suis le seul prophète de Dieu sur la terre et qu'une femme n'a pas le droit de prêcher dans une église devant les hommes. [Kc.127v14-15]

20 Et à l'annonce des dix ans de prison ferme contre moi, des fidèles des églises évangéliques dansaient devant le tribunal m'injuriant. J'avais les menottes aux poignets. Et dehors, Jézabel faisait des signes de victoire. Le lion est tombé dans un trou, tous les animaux de la forêt dansent autour du trou. Mais par la grâce de Dieu, le juge qui est musulman a mis le verdict en délibéré pour le lundi 6 juin 2016.

21 Et le lundi 6 juin 2016, j'ai été condamné à un an de prison ferme avec cinq années d'interdiction de prêcher l'Évangile et cinq années de privation de tous mes droits parce qu'un prophète vivant ne peut pas être déclaré innocent devant les hommes. Vous catholiques, protestants, évangéliques et branhamistes, vous cherchez ma mort, moi qui cherche à vous conduire à Christ. Et tout cela arriva afin que s'accomplissent les écritures disant : Vous serez haïs et l'on vous traînera devant les tribunaux à cause de mon nom.

22 Et le Seigneur a dit : l'heure vient où l'on vous persécutera et vous traînera devant les tribunaux pensant rendre un culte à Dieu. Et depuis mon arrestation, tous m'avaient traité durement à cause de la politique, des relations et l'argent de Jézabel et des prophètes de Baal. Et à chaque fois, on me disait : «L'ordre de ton emprisonnement vient d'en-haut ».

23 Et en dehors de cela, d'un bout à l'autre depuis mon arrestation, il n'y a pas un seul policier qui n'a pas mêlé ses convictions religieuses à son travail.

24 Même les policiers du tribunal et leur chef qui étaient venus m'extraire du violon, me menotter pour m'amener dans la salle d'audience m'avaient traumatisé par leur nombre et par leur comportement.

25 Ils m'ont traité à la manière des grands criminels qu'on voyait à la télé. Pourquoi ? Parce que, comme les prophètes de la Bible, moi aussi, par la grâce de Dieu, j'ai reçu une vision le 24 avril 1993 et j'ai été fidèle à la vision.

26 Plusieurs de ceux qui sont venus me trouver en prison sont repartis. Plus de cinquante étudiants rebelles qui avaient désobéi à l'État et commis des actes de vandalisme et brûlé des véhicules de la police n'ont pas fait une semaine ici en prison et ils ont été tous libérés avec plusieurs grands brigands. Oui, des Barabbas sont libres et moi Kacou Philippe, je suis toujours en prison.

27 Tous sont d'accord que je n'ai rien fait de mal mais je suis en prison à cause de mes disciples qui auraient fait des caricatures en réponse à Jézabel et aux prophètes de Baal qui me traitaient de faux prophète et d'antichrist.

28 Moi qui n'ai rien fait, j'ai accepté d'être en prison pour la faute de mes disciples comme un jour, notre Seigneur Jésus-Christ a accepté de mourir à la croix pour nos péchés. L'esprit de prophétie est le témoignage de Christ. Et c'est le chemin de tous les prophètes et je l'accepte.

29 L'inquiétude serait plutôt que rien de tout cela ne m'arrive et que je ne sois pas persécuté et emprisonné. Y compris le Seigneur Jésus-Christ, il n'y a pas un seul prophète qui n'a pas été persécuté et emprisonné. Le Seigneur Jésus-Christ se trouvait dans la même prison que Barabbas.

30 La question est plutôt de savoir s'il est possible aujourd'hui qu'un prophète puisse exercer son ministère en paix jusqu'au bout sans être persécuté ou emprisonné.

31 Même en dehors de la Bible, tous ceux qui sont venus après le Seigneur Jésus-Christ comme Colomban, Wyclif, Jean Huss, Martin Luther, John Wesley et autres, ont tous été persécutés, traînés devant les tribunaux et emprisonnés à cause de leur Message. [Kc.127v56-58]

LE LIVRE DU PROPHÈTE KACOU PHILIPPE

32 Durant tout ce temps de persécution, j'avais écrit aux organisations de droit de l'homme et tous ceux qui étaient censés avoir un cœur pour la justice et le droit mais rien n'a été fait. Ni même les religieux.

33 Pour un problème de doctrine, un pays qui se dit laïc devait dire simplement : «Comme c'est une question de doctrines, allez régler cela entre vous chrétiens».

34 Le gouvernement devait dire : "Vous pouvez organiser un débat télévisé et on verra qui est-ce qui a raison. Ce n'est pas à nous, un pays laïc de dire qui est vrai ou faux prophète. Ce n'est pas une affaire de tribunal. Même si ses fidèles ont mal agi, est-ce que vous lui avez dit cela et qu'il n'a pas voulu vous écouter ?". Vous voyez ?

35 Si mon fils salit le mur de mon voisin, est-ce au tribunal, les menottes aux poignets qu'on me dira ce que mon fils a fait ? Et on me condamnera à la prison ferme avec cinq ans de privation de mes droits civiques et religieux pour cela ?

36 Le Maître, notre Seigneur Jésus-Christ lui-même a été traité de Béalzebul et Il n'a pas appelé les soldats romains. Le Seigneur Jésus-Christ ne l'a pas fait et aucun de ses disciples ne le fera jamais. Mais aujourd'hui, des fils et filles du diable se sont établis en serviteurs de Dieu en sorte que si vous leur tapez sur la joue gauche, vous êtes traduits devant les policiers, les tribunaux et emprisonnés.

37 Même en dehors des menstrues, Dieu a dit que la femme ne doit pas prêcher parce que si vous la frappez sur la joue gauche, elle vous enverra devant les polices et les tribunaux. Qu'est-ce qu'une caricature pour que j'y prête attention ? Et Jézabel en menstrues parle de caricatures. N'est-ce pas le protestantisme qui a fait connaître les caricatures à l'humanité dans son combat contre la papauté au XVIème siècle ? [Kc.127v31]

38 Et jusqu'à la fin, toute la terre regardera cette méchanceté sans rien faire. Ce qui signifie que mon emprisonnement était la volonté de tous les habitants de la terre. Mais pour ma part, j'ai agi pour l'honneur de l'Église devant l'histoire et j'ai agi dans la ligne de mes prédécesseurs, les prophètes hébreux.

39 Je n'avais pas pris d'avocat. Et avant le procès, j'avais dit à mes disciples: Je préfère la prison sans avocat plutôt que la liberté avec un avocat. Un avocat n'aurait pas parlé à la place du Seigneur Jésus-Christ ou d'un autre prophète de la Bible.

40 L'avocat cherchera à me défendre au lieu de défendre le Seigneur Jésus-Christ et sa Parole. Sans avocat, c'est ainsi que les choses doivent être. Et tout ce que j'ai fait et tout ce qui m'est arrivé, c'est Dieu Lui-même qui est en train d'écrire l'histoire de l'Église du XXIème siècle depuis 1993. Et que celui qui peut comprendre, comprenne.

Chapitre similaire : Kc.127